

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0096**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

<u>Objet</u> :	Quartier Jean Solvain / République : portage foncier de la parcelle AP 229 par l'EPF Auvergne
-----------------------	---

Rapporteur : François CHATAING

La ville du Puy-en-Velay souhaite porter un important projet de renouvellement urbain sur le quartier Jean-Solvain / République. À cet effet, au gré des opportunités, la Ville se rend propriétaire des tènements fonciers ayant un enjeu sur le secteur. Pour assurer ce portage foncier, elle s'appuie sur l'Établissement Public Foncier Auvergne (EPF).

Ainsi, l'EPF Auvergne a acquis par exercice du droit de préemption la parcelle cadastrée AP 229 sise 9 Rue Louis Jouvét.

Délibération n° DEL_2026_0096 du mercredi 10 juin 2026

Par décision du 2 février 2026, Monsieur le Maire du Puy-en-Velay a délégué à l'EPF Auvergne, l'exercice de son droit de préemption à l'occasion de la vente de ce bien moyennant le prix de 295 000 € auxquels s'ajoutent 15 000 € de commission d'agence à la charge de l'acquéreur. Il s'agit d'un ensemble de garages répartis en 5 bandes de 6 garages, implanté sur la parcelle cadastrée AP 229 d'une superficie totale de 891 m².

Cette acquisition a pour objet de compléter la réserve foncière déjà constituée par la Ville dans la perspective du futur renouvellement urbain du quartier Jean-Solvain / République.

En effet, conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, aux statuts de l'Établissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du Code de l'Urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'acquisition, par exercice du droit de préemption, de portage et de rétrocession par l'EPF Auvergne pour le compte de la commune de cette parcelle.

De plus, la commune souhaite conclure une convention de gardiennage qui a pour objet de permettre la mise à disposition du bien à la commune à titre transitoire pour réaliser les études et travaux d'aménagement en vue de la réalisation du projet définitif. Cette mise à disposition entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- CONFIE le portage foncier de la parcelle AP 229 à l'EPF Auvergne,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de portage et de gardiennage correspondantes et tout document s'y rapportant.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 32

Contre : 1

Naziha BOUACHMIR

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0096-DE



Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026